

Maître d'ouvrage :

Mairie de Voiron  
Hôtel de Ville  
12 rue Mainssieux  
CS 30268 - 38516 VOIRON Cedex  
Tél. : 04 76 67 27 37 - Fax : 04 76 67 27 47  
Mél.: mairie@ville-voiron.fr

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)  
LOT 1 - ÉCHAFAUDAGES**

Objet de la consultation :

Marché public de travaux pour  
**LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST BRUNO MHC  
PHASE 1**

Maître d'œuvre :

SARL d'Architecture D'AR JHIL  
2bis place de la Liberté – 73 330 LE PONT DE BEAUVOISIN  
tel: 04 76 32 71 62 – fax: 09 72 29 52 49 – courriel: agence@darjhil.eu

## **1 CLAUSES GÉNÉRALES PROPRES AU LOT**

L'entreprise de charpente (lot principal) est chargé de la fourniture et mise en œuvre du panneau de chantier. Le cout du panneau sera à inclure dans le compte prorata.

### **1.1 ÉCHAFAUDAGE DE PIED**

Les échafaudages de pied sont conformes :

- aux normes européennes EN 12811-1, EN 12811-2, EN 12811-3 concernant les spécifications générales liées à ces matériels, aux matériaux et les essais,
- aux normes européennes EN 12810-1, EN 12810-2, concernant les spécificités dédiés aux échafaudages préfabriqués de façade à cadres et multidirectionnels,
- au décret N° 65.48 du 8 janvier 1965,
- aux Recommandations de la CRAM (Note technique CRAMAM n° 18/1987) relative à l'utilisation des échafaudages fixes : "Prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles", le l'OPPBTB, de l'INRS.

Le matériel installé aura, au minimum, les caractéristiques suivantes :

- les tubes en acier galvanisés sont en état neuf ou quasi-neuf, de section minimum 40/49,
- les tubes sont exempts de traces de rouille,
- les tubes sont rectilignes et ne présentent pas de déformations,
- les planchers sont métalliques, d'une largeur de 1,00 mètre, avec un passage minimum de 80 cm en tout point de l'échafaudage,
- les planchers sont espacés en hauteur tous les 2,00 mètres ; le passage libre ne devra jamais être inférieur à 1,90 mètre.

La mise en œuvre du matériel devra respecter les règles suivantes :

- il n'y aura pas de vides supérieurs à 20 cm entre l'échafaudage et le mur ; dans le cas contraire, il faudra mettre en place des protections par garde-corps intérieurs,
- l'entrepreneur assurera le nettoyage avant dépose de l'échafaudage,
- l'entrepreneur assurera à la dépose de l'échafaudage, le bouchement au mortier de chaux teinté, des trous laissés par les ancrages, la remise en place de la couverture,
- les appuis sur ouvrages destinés à être restaurés, ou en habillage, ou en revêtement (corniche, entablement, etc.) sont proscrits.
- l'installation des échafaudages sera conforme aux plans et aux directives de l'Architecte

Les prestations suivantes seront toujours comprises :

- le double transport aller et retour,
- le montage,
- la location et entretien pendant la durée des travaux,
- le démontage en fin de travaux,
- les remaniements nécessaires pour l'exécution des travaux et sujétions diverses,
- les plinthes,
- les semelles et patins en bois de 41 mm épaisseur minimum pour répartitions et calages sous pieds d'échafaudages,
- les garde-corps, les échelles de service ; celles-ci étant montées dans le gabarit des échafaudages, la circulation verticale se fera au moyen de trappes,
- les amarrages à la construction existante; dans le cas de parois en pierre de taille ou en moellons, les fixations seront prévues dans les joints de maçonnerie (les essais d'arrachements sont compris dans le prix),
- les avancées nécessaires au droit des renforcements divers, etc.
- les affichages réglementaires d'interdiction d'accès du public au chantier, de port de casques et chaussures de sécurité, etc.
- la mise à la terre de l'installation,
- les vérifications périodiques imposées par le décret du 8 janvier 1965.

## **1.1 ÉCHAFAUDAGE DE ROULANT**

Échafaudages de type roulant réalisé en tube acier (soit assemblage par colliers et boulons, soit assemblage par colliers et clavettes)

L'échafaudage sera conforme :

- NF P 93-500 Échafaudages de service en éléments préfabriqués - Matériaux, dimensions, charges de calcul et exigences de sécurité (Décembre 1988)
- NF P 93-501 Équipements de chantier - Échafaudages de service à éléments préfabriqués Méthodes d'essais (Octobre 1983, mise à jour Décembre 1988)
- NF P 93-502 Échafaudages de service à éléments préfabriqués - Exploitation des résultats Procédure de calculs (Novembre 1983, mise à jour Décembre 1988)
- NF P 93-510 Échafaudages roulants - Spécifications - Méthodes d'essais (Août 1984)
- NF P 93-550 Échafaudages - Tours d'étalement métalliques à éléments préfabriqués - Définitions - Essais - Spécifications - Charges d'utilisation (Décembre 1987)

Les prestations suivantes seront toujours comprises :

- le double transport aller et retour,
- le montage,
- la location et entretien pendant la durée des travaux,
- le démontage en fin de travaux,
- les remaniements nécessaires pour l'exécution des travaux et sujétions diverses,
- les plinthes,
- les semelles et patins en bois de 41 mm épaisseur minimum pour répartitions et calages sous pieds d'échafaudages,
- les garde-corps,
- les échelles de service ; celles-ci étant montées dans le gabarit des échafaudages, la circulation verticale se fera au moyen de trappes,
- les affichages réglementaires d'interdiction d'accès du public au chantier, de port de casques et chaussures de sécurité, etc.
- toutes protections des sols ou points d'appuis pour éviter le poinçonnement.
- les vérifications périodiques imposées par le décret du 8 janvier 1965.

## **2 CLAUSES PARTICULIÈRES PROPRES AU LOT**

Ce matériel est mis à disposition de toutes les entreprises pour la réalisation des travaux prévus à leur lot respectif.

Le matériel installé aura les caractéristiques suivantes (échafaudage de pied et échafaudage roulant):

- Charge d'exploitation de 600 kg/m<sup>2</sup> minimum (Classe VI) " Échafaudages prévus pour la maçonnerie lourde et gros stockage

L'entrepreneur doit proposer au maître d'œuvre les points d'encrage à la façade préconisées.

## 3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 03.01 ÉCHAFAUDAGE DE PIED

#### Description

Mise en œuvre d'un échafaudage de classe 6 selon les préconisations du chapitre précédent. Compris la location pendant 6 mois.

Localisation : Façade nord

Prix : m<sup>2</sup> de façade

### 03.02 FILET DE PROTECTION

#### Description

Mise en œuvre d'un filet en Polyéthylène traité anti-U.V., de type à usage universel 100 g/m<sup>2</sup> minimum, coloris translucide, blanc ou gris clair. Compris la vérification périodique, entretien des filets et remplacement des parties endommagées.

Localisation : Façade nord

Prix : m<sup>2</sup> de façade

### 03.03 PALISSADE DE PROTECTION

#### Description

Réalisation d'une palissade en bois au pied de l'échafaudage, hauteur 2 mètres environ afin d'interdire l'escalade de l'ouvrage par le public. Compris la réalisation d'une (ou plusieurs) portes (selon nécessité) avec fermeture à clef. Tous les accès auront la même clef. L'entreprise fournira un jeu de clefs par lot, une clef au maître d'ouvrage, une à la maîtrise d'œuvre et une au SPS.

Localisation : Façade nord

Prix : m<sup>2</sup> de façade

### 03.04 ÉCHAFAUDAGE ROULANT

#### Description

Mise en œuvre d'un échafaudage roulant classe 6 à l'intérieur de l'église. Longueur de l'échafaudage 3 mètres, largeur 80 cm, hauteur de travail 10 mètres. Nettoyage des lieux pendant et après les travaux (travaux en site occupé)

Localisation : Intérieur du bâtiment

Prix : Unité

A ....., le .....,

Lu et approuvé,

Le titulaire,

Cachet et signature